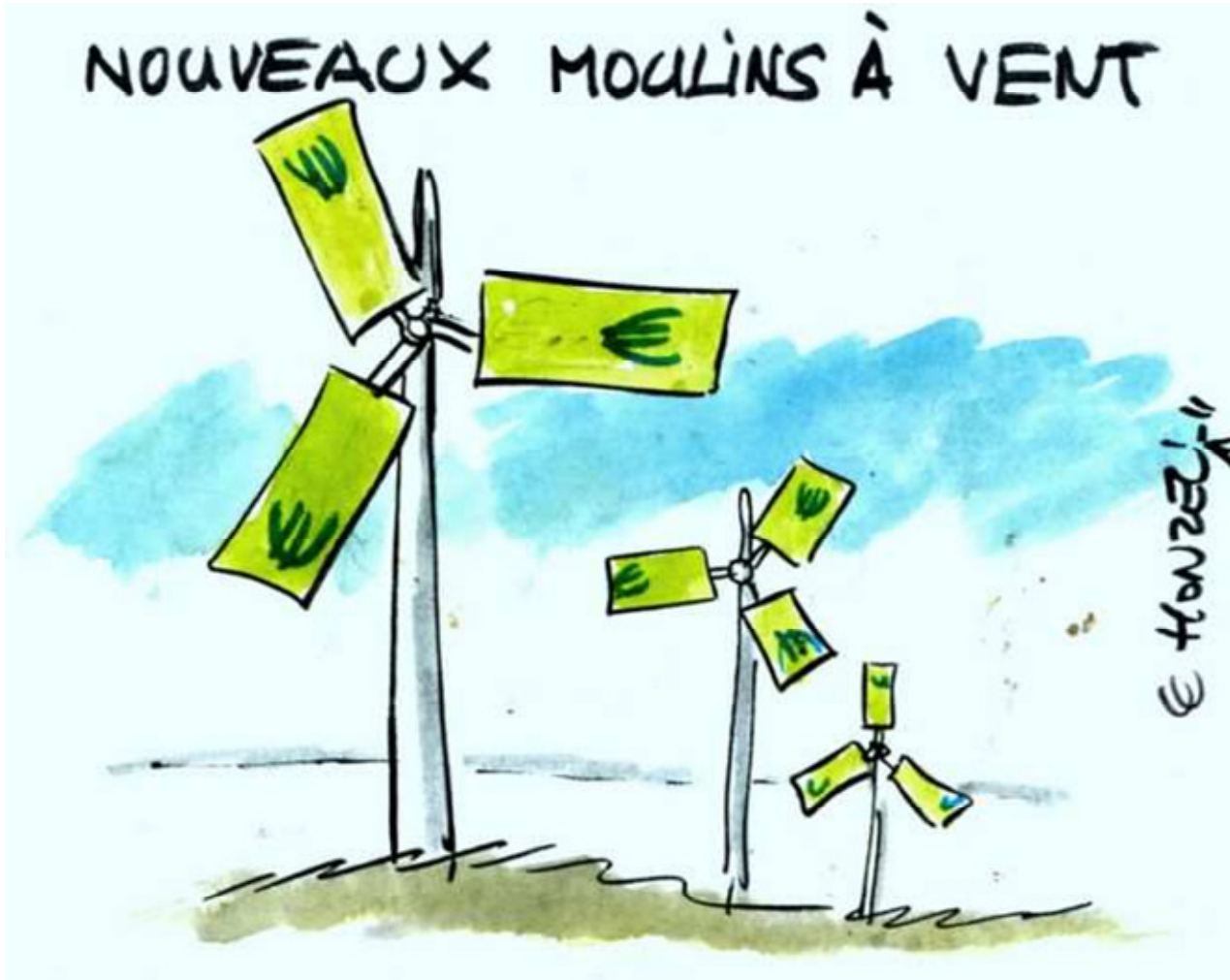


NON À L'ÉOLIEN INDUSTRIEL !



-Non au saccage de la nature et de nos paysages,
l'éolien industriel est nuisible et inutile !

**Collectif Fontfroide, pour la préservation
des espaces naturels Somail-Espinouse**

-Mail: Collectif.fontfroide@gmail.com

-Site internet: <http://fontfroidewordpress.com>

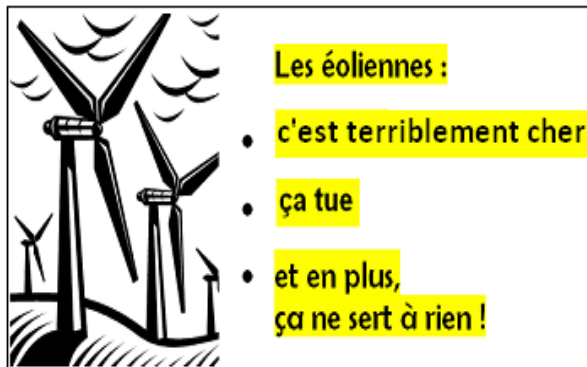
*-Les signataires de cette modeste feuille d'information des citoyennes et des citoyens des Haut Cantons ont
pour seul objectif la suppression des projets éoliens !*

N°1

-Une entreprise de l'éolien industriel (VALECO), a proposé d'installer 13 nouvelles éoliennes sur la commune de Cambon-et-Salvergues. Sept éoliennes seraient implantées sur le site de la Planésié et six autres sur le site de la Rocaille.

-Avec une hauteur de 100m pour une puissance de 2,3MW chacune, elles viendraient se rajouter aux éoliennes déjà existantes.

-Un projet d'une telle ampleur mérite une vraie réflexion de la part des citoyennes et des citoyens des Hauts Cantons car l'éolien industriel c'est :



-la destruction du paysage, et notamment, de lieux réellement magiques entre Tarn et Hérault,
-une arnaque pour le contribuable,
-une imposture écologique,
-des nuisances pour le voisinage,
-la destruction de la faune et de la flore locale,
-l'industrialisation d'un espace naturel,
-la chute de la fréquentation touristique.

-Le projet a été présenté aux élus locaux (Conseil Municipal, Communauté des Communes, Commission du Parc Naturel du Haut Languedoc).

Une société projet a été créée: CAMBON ENERGIE.

Avec ce nom, cette société semble être une création locale mais en fait elle appartient à 100% à VALECO.

-Encore une fois, on nous promet monts et merveilles avec l'éolien industriel: d'après le dossier que VALECO a déposé en Mairie, la commune de Cambon-et-Salvergues percevrait 56 338 euros d'impôts par an, pendant 15 ans.

Même si VALECO verse cette somme d'argent à la commune, il ne s'agira là que d'argent préalablement pris dans les poches du contribuable: l'Etat (via l'arrêté Cochet) garantit à VALECO le rachat par EDF de l'électricité produite par ses éoliennes à un tarif plus de 4 fois supérieur au prix du marché. (82 centimes d'euro le Kwh) La différence c'est le consommateur qui la payera sur sa facture d'électricité via la CSPE*. (1,35 euro/kwh à ce jour, 140 euros/an/ménage prévus à partir de 2020)

**La CSPE: Contribution au Service Public de l'Electricité, taxe sur l'électricité permettant de financer les énergies renouvelables. (Voir facture EDF)*

-Ainsi contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, à chaque tour de pales, c'est l'argent du contribuable qui va directement alimenter les poches de l'opérateur éolien qui n'en redistribuera que des miettes.

-Aujourd'hui, les éoliennes déjà implantées ne profitent qu'à quelques propriétaires de terrain, elle n'ont rien apporté de positif aux citoyennes et citoyens des Hauts Cantons, comparé aux dommages occasionnés à la nature, au paysage, à notre cadre de vie.

Pourquoi accepter de saccager notre territoire pour servir les intérêts économiques de quelques-uns?

Où s'arrêtera cette folie?

Quels intérêts défendent les élus qui choisissent l'éolien industriel ?